



J'EN PEUX PLUS ! Merci de prendre quelques minutes pour lire

Par **SashaLille**, le **03/02/2016 à 22:48**

Je vous écris parce que j'arrive psychologiquement a bout ! Je suis usé...voila ...mon papa est décédé il y a moins d'un an ..Lui et ma maman étaient divorcés depuis trois ans , elle lui avait laissé le domicile conjugal parce qu'il était gravement malade ..Lui et elle sont restés en de très bons termes jusqu'a sa mort , date du début de mon calvaire.. mon papa vivait avec un de mes freres (reconnu AAH mais aussi assez faineant) , frere avec qui j'ai toujours été tres en froid ! A tel point que lorsque ma maman a quitté le domicile , il m'a été INTERDIT d'y mettre un pied !!! Je rendais tout de mm visite a mon papa de temps en temps ...ms toujours avec la boule au ventre ...la derniere fois que j'y ai vu mon pere vivant ...j'ai découvert une maison ...jonchée de détritrus , de crasse , une odeur horrible de pisse de chiens mêlée au tabac et a la bouffe ...des mouches par dizaines ..des crottes de souris ...mon pere etait tellement gêné ...je suis reparti ...j'aurai voulu l'emmenner mais c'était SA maison ..je savais au fond de moi qu'il ne voudrait pas venir ...et puis logistiquement...pas possible ! J'ai pleuré tout le long de la route jusqu'a chez moi .écoeuré ..a peine ai je le temps de me renseigner pour faire un signalement que mon pere se ft hospitaliser ...depuis juillet 2014 son cancer contre lequel il lutte depuis douze ans est revenu out va tres vite ...trois semaines plus tard durant lesquelles trois de mes freres en veulent a ma mere de preparer (avec accord de mon pere) les funerailles ...puis d'avoir ABANDONNER mon pere ...malade (alors qu'eux mm n'invitaient pas leur propre pere lors des repas de famille ..culottés les gars) ...mon papa decède le 9 avril ..jour d'enterrement HORRIBLE ! Les trois freres en question manquent d'un respect innomable (ca en veut a ma mere d'avoir abandonné mon pere ...ca l'insulte de femme indigne sur le cercueil pas encore fermé de mon defunt pere ..ca se bat sur la tombe pour les cartes de remerciements ...wouhou sympa l'ambiance hein ??) autant vous dire que je nai pas revu ces trois freres en question (dont deux avec qui je pensais avoir de bons rapports mais les enterrements revelent bien des choses ...bref...) depuis ce jour la ...On a lancé la succession depuis peu ...moi j'ai besoin de vendre la maison ...non pour l'argent (quoi que mais pas en priorité en tout cas) mais avant tout pour faire le deuil ...enfin ...cette maison me retient a mon pere ..a mon enfance ..a nos moments ...psychologiquement ca devient lourd ...vous vous doutez bien que les trois freres (encore eux) ne veulent pas vendre pour ne pas laisser un rond a ma mere et a moi !!! Celui qui y vit encore et qui pour moi n'a pas SU assister mon pere et le faire vivre dans un environnement SAIN ! (les medecins nous ont dit que son etat avait probablement chuté a cause d'une infection chopée a cause de l'environnement nauseabond et degueulasse dans lequel il vivait ...) , ne veut pas qu'on y mette un pied et , avec le soutien des deux autres , qu'il partira QUAND il l'aura décidé et qu'ils bloqueraient la vente tant qu'ils le voudraient !!! Je suis fatigué de cette situation ..je ne dors plus ...mange peu ..ca me bouffe ...ILS me bouffent toute mon energie et j'aimerai savoir quel recours je peux avoir contre eux ? Moralement , leur attitude est elle un préjudice pour moi ? Pour ma maman ? qui subit des menaces si elle ose se pointer la bas ? J'aimerai savoir

si je peux déposer plainte ou pas contre ces gens ?? QUEL RECOURS ?! Mon notaire dit de ne rien faire qui pourrait bloquer la vente et qu'il s'en occupe mais il n'y arrivera pas ..ils sont décidés à faire chier aussi longtemps que bon leur semble quoi qu'on leur dise !!! Merci de m'avoir lu

Par **catou13**, le **04/02/2016** à **08:42**

Bonjour,

Vous dites peu de chose sur le plan strictement juridique de votre affaire... Notamment si lors du divorce de vos parents le bien immobilier a fait l'objet d'un partage et a été attribué à votre père ou s'il est resté en indivision 50/50, ceci afin de savoir si votre mère est encore propriétaire de ce bien. Vous n'indiquez pas si votre père a laissé un testament.

Vous dites avoir lancé la succession depuis peu.... Avant de partager une succession ou de vendre, il faut commencer par la liquider. Vous êtes assisté d'un Notaire, qui vous conseille de temporiser, écoutez le, faites lui confiance !! Le but de ce post est donc de savoir si vos 3 frères peuvent empêcher la vente ? Sachez que la Loi est de votre côté puisque "Nul n'est tenu de rester dans l'indivision". Mais sans accord amiable sur un partage ou une vente il faudra emprunter la voie judiciaire.